

<u>Conseil d'école du 1^{er} trimestre - Année 2021/2022</u> <u>Écoles maternelle et élémentaire « Le Picaou » de Saint-Marc-le-Blanc</u>	<u>Le mardi 16 novembre 2020</u> <u>à 18h00</u> <u>à Saint-Marc-le-Blanc</u>
<u>Personnes présentes :</u> <u>Mairies/SIRS</u> : M. GAIGNE, M. de MONCUIT (Saint-Marc-le-Blanc), Mme BOUGOUIN <u>DDEN</u> : M. BENOIT (maternelle) <u>Représentants de parents élus</u> : M^{mes} MARTN , TESSIER, GUILLOT, LOISEAU, HURALT, PROUST (représentants élémentaire), Mmes VASLET, ROLAND, HOSTEN (représentants maternelle). <u>Équipe enseignante</u> : M^{mes} BRAULT, LEFEBVRE, LE BANSAIS et LEFORT, et MM. HANRY, HUMEAU, BOUILLON et LE BOUX	<u>Personnes excusées :</u> M. LE ROUX, M. HUBERT , M. HERVOUET, Mme BATAIS <u>Personnes absentes :</u>

1- **Résultats des élections des représentants de parents d'élèves**

Les directeurs des deux écoles remercient les représentants des parents d'élèves élus pour leur implication dans la vie des écoles et l'ensemble des parents d'élèves pour leur participation à ces élections.

Elémentaire : Taux de participation en augmentation : 55% en 2018, 62 % en 2019 et 72% en 2020, et cette année 153 votants sur 188 dont 8 bulletins nuls ce qui fait 81% de participation. 5 titulaires et 2 suppléants.

Maternelle : Participation stable autour de 65 %. Aucun nul. 3 titulaires et 1 suppléante.

2- Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement des classes

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1-CM2 A	CM1-CM2 B	Total
Effectifs	1 (+ 5 en janvier)	21 (+1 en déc)	18	25	23 (+1 en janvier)	18	23	24 (+ 1 en janv)	24	Mater : 65 (71 en janvier) Elem : 109 (111 en janv)
Organisation pédagogique	M. Le Boux (Directeur)		Mme Le Bansais	M. Rousselin / Mme Lefort (lundi et mardi)	Mme Brault AVS : Mme Brézulier	Mme Lefebvre	M. Humeau	M. Hanry AVS : Mme Herbert	M. Bouillon (Directeur) M ^{me} Lefort (jeudi) AVS : M ^{me} Herbert et Mme Brézulier	
Fonctionnement des classes	Décharge de direction : 12 lundis dans l'année, assurée par Mme Le Bars-Kerampran								Décharge de direction le jeudi	
APC :	Lundi, mardi, jeudi 16h30/17h15 Évaluations individuelles, Aide individualisée : en maîtrise de la langue, selon les besoins identifiés par les enseignants				CP : Périodes 1 et 2 Lundi mardi et jeudi de 12h15 à 12h30 – Périodes 3,4 et 5 Mardi et jeudi de 16h45 à 17h15 CE1 : Mardi et jeudi de 16h45 à 17h15 CE2, CM1 et CM2 : Lundi et jeudi 16h45 à 17h15 Aide individualisée : selon les besoins identifiés par les enseignants, Français lecture et Aide au travail/méthodologie.					

Point sur la mise en place de mesures particulières liées à la situation sanitaire actuelle :

Cf <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

3- Règlement intérieur des écoles : éventuelles propositions de modification et vote

Maternelle : Pas de modification du règlement intérieur. Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Elémentaire : Pas de modification du règlement intérieur. Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

La charte de laïcité sera annexée au règlement intérieur et mise sur le site de l'école.

4- **Vie des écoles : projets, activités du 1^{er} trimestre, budgets...**

Maternelle :

- Exposition éphémère artistique - Grande lessive du 14 octobre 2021
- Action sportive parrainée – Les écureuils déménageurs – 21 octobre 2021
- Salon du livre : accueil d'Elisa Gehin en classe de moyenne section (annulé l'an dernier car problème de transport) et d'Olivia Cosneau en classe de grande section. Visite de l'exposition d'Elisa Gehin à la médiathèque pour les 3 classe.
- Prix des incorruptibles 2021-2022 - 6 albums à lire en classe avant le vote (financement APE)
- Grande section : sortie en forêt à Mézières sur Couesnon (château de la Ville Olivier) lundi 15 novembre.
- Projet « Déchets et recyclage » en partenariat avec centre social de Fougères pour la classe de GS (novembre-décembre 2021)
- Spectacle « la plume lourde » à Montours pour les MS et les GS (10 décembre 2021)
- Participation au marché de Noël de la commune – Décoration des sapins (11 décembre 2021)

Elémentaire :

- Participation au marché de Noël de la commune – Décoration des sapins (11 décembre 2021)
- Participation à la grande lessive (14 octobre)
- Réalisation du cross parrainé (21 octobre)
- Projet CP-CE1 sur les dinosaures puis préhistoire
- CM2 : visite du collège et défi lecture avec les 6èmes (début mars)
- Projet musique (CM) : dossier déposé et validé. Ce projet débuté début novembre court sur l'année à raison d'une séance tous les 15 jours.
- CP / CE1, CE2 et CM1-CM2 A : Projet Ciné-jeune reconduit.
- CM1-CM2 B : visite de la caserne de Saint Aubin du Cormier
- Natation : Tous les élèves de l'élémentaire ont un cycle de natation cette année
- Projet de classe découverte (CM1-CM2) : si possible, en fonction de l'évolution de la situation.

Budget

Le budget par élève et par an est porté de 40 à 45 euros.

Dans le cadre du plan de relance, le dossier déposé au printemps dernier a été retenu. Les devis pour l'acquisition de matériel informatique sont en cours de finalisation. Très prochainement, une réunion SIRS/Ecole élémentaire permettra de formaliser les choix du prestataire retenu.

Bilan des travaux

Maternelle : Retrait de la balançoire à bascule (installation qui devenait dangereuse). Installation d'étagères dans la classe de PS et des fils à linge devant l'école (grande lessive) – Peinture dans la cour de récréation (poteaux du préau et un peu de couleurs sur le circuit pour les tricycles)

Elémentaire : Accrochage des tableaux du projet « Sens dessus dessous » (juillet)

Les photocopieurs des deux écoles vont être changés en fin d'année.

5- Projet d'école

Lors des conseils des maîtres **et du cadrage académique**, les discussions ont permis de définir les priorités que les enseignants souhaitent mettre en avant dans le projet d'école 2020-2025. Ces priorités se retrouvent dans trois grands enjeux :

- 1) Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque élève et l'aider à mieux se connaître, à travers des notions telles que le respect et la coopération. (Mettre en place des projets multi-niveaux, collaboratifs, des jeux d'équipes...). Ce travail pourrait être mené en collaboration avec le périscolaire.
- 2) Garantir la continuité des parcours. (Permettre d'adapter les apprentissages, notamment pour les élèves les plus en difficulté).
- 3) Aider l'élève à mieux connaître son environnement pour s'ouvrir au monde. (Utiliser toutes les ressources à notre disposition, d'abord au niveau local, puis au-delà).

Le tableau regroupant enjeux, objectifs et actions est distribué aux membres du conseil d'école et annexé à ce compte-rendu.

Projet : mise en place d'une étude surveillée en 2022

Deux enseignants de l'école élémentaire se proposent pour encadrer ces études surveillées.

Difficultés : évaluer l'effectif possible. Il faudrait des groupes de 12 élèves environ. Faire une enquête au préalable (les parents vont faire remonter les questions et la réflexion se fera avec les représentants de parents d'élèves, la mairie, le SIRS et les enseignants)

Le cadre financier pour l'encadrement de ces études surveillées est défini par un statut légal : 24,82 euros de l'heure, qui ne sera pas financé par la mairie mais par les familles concernées.

Il reste à étudier si le projet est réalisable ou non. La mairie est favorable à ce projet, le SIRS pourrait gérer le volet administratif.

Donner la priorité aux enfants qui restent déjà à la garderie, dont les parents travaillent plus tard ainsi qu'aux élèves les plus jeunes (CP-CE1) car moins autonomes. Il faut que les parents s'engagent à l'assiduité de leurs enfants à l'étude surveillée s'ils y sont inscrits. L'heure d'étude ne sera pas facturée en plus de la garderie, mais à la place d'une heure de garderie. Problème soulevé du coût pour certaines familles.

6- Questions

- Suite à une intervention de M. Benoit :

Réflexion autour des installations sportives que les scolaires pourraient utiliser même en hiver. Réponse mairie : Projet CODD en cours. Réflexion sur les installations pour les communes aux alentours. Réflexion communautaire. La demande est réelle, il faut maintenant voir les besoins.

- Plusieurs parents s'interrogent sur le fait qu'il n'y ait qu'un seul car le soir et donc 2 tours, où est l'intérêt ? Les enfants du 2eme tour arrivent tard chez eux (jusqu'à 18h)
- l'horaire d'arrivée à l'arrêt de car le soir peut varier de 20mn (ce qui oblige les parents à attendre longtemps)

-> Aujourd'hui, 45 enfants inscrits, mais ne prennent pas le car de façon régulière

Un seul car suffirait, mais le circuit serait trop long et certains enfants resteraient trop longtemps dans le car, d'où le 2ème tour. Cela pourrait changer s'il y avait plus d'enfants (les nouveaux cars sont plus grands que les précédents). Le trajet doit être terminé pour 17h50 normalement. Le circuit change quasiment quotidiennement en fonction de qui prend le car ou pas, les enfants présents définissant le circuit. La mairie tient à ce service, mais il faudra trouver du personnel d'ici quelques petites années

Dans les exercices budgétaires prochains, la municipalité réfléchira aussi à une rénovation de l'école maternelle qui est vieillissante et énergivore.

- Beaucoup de gros mots, d'insultes sont dits par certains enfants et entendus par les plus jeunes

-> Ces informations sont remontées au directeur. Des familles ont déjà été alertées l'an passé et les familles ont dû emmener leurs enfants à l'école en voiture. Ce problème se pose également à la cantine (en plus du bruit).

- Une cloche devait être installée entre les deux école, côté élémentaire mais elle n'est toujours pas installée.

-> La mairie n'a toujours pas trouvé la cloche, mais les propositions ou trouvailles sont les bienvenues

- Dans le dernier compte-rendu, il est indiqué que la mise en place du dispositif « cantine à 1 euro » provoquerait l'augmentation du prix des repas pour certains parents. Or, en faisant des calculs très concrets, nous arrivons à la conclusion inverse.

La tarification actuelle de la cantine est de 3,90€ par repas. Voici un tableau pour montrer un exemple de tarification en trois tranches avec le dispositif « cantine à 1 euro ». Les coûts sont indiqués par repas.

Tranche 1			Tranche 2			Tranche 3		
Prix facturé aux familles	Dotation de l'État	Surcoût ou gain pour le SIRS	Prix facturé aux familles	Dotation de l'État	Surcoût ou gain pour le SIRS	Prix facturé aux familles	Dotation de l'État	Surcoût ou gain pour le SIRS
0.90€	3€	0€	1€	3€	0,10€ de gain	3.90€	0€	0€

En mettant en place cette tarification, les familles de la tranche 3 ne paieront pas davantage (3,90€ par repas). Et même, le SIRS sera gagnant sur les repas de la tranche 2. On pourrait même imaginer diminuer le coût des repas pour les familles de la tranche 3 et proposer ce repas à 3,80€, pour un coût constant pour le SIRS.

Il est intéressant de noter que plus le nombre de familles dans la tranche 2 est important, plus le SIRS gagnera de l'argent. Les services de la CAF

proposent d'aider les communes à déterminer les bonnes tranches.

Donc on peut observer qu'avec ce dispositif, une diminution du coût des repas **pour tous les parents** de l'école est possible.

Dans le dernier compte-rendu, il est également indiqué que « les maires sont prudents sur la pérennité du dispositif ». Or l'État s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité. Et quand bien même ce dispositif serait financé par l'État pendant une seule année, une famille de la tranche 1 aux revenus modestes économiserait 420€ (sur la base de 140 jours de cantine par an). Une famille de 3 enfants économiserait 1260€ (soit l'équivalent d'**un mois de salaire** au SMIC) sans que cela ne coûte 1€ aux autres familles et au SIRS. Suite à ces constatations, nous reposons la question : quand le dispositif "cantine à 1 euro" va-t-il être mis en place ?

-> Pour information, 5,20€ prix de revient du repas pour le SIRS, sans l'eau, le chauffage... prix du repas réel environ 6 euros. Alors que le prix du repas pour les familles est de 3,9 euros. Monsieur le maire conteste le calcul ci-dessus et ne s'accorde pas sur le modèle proposé.—Aujourd'hui le SIRS axe ses efforts sur la qualité des produits et des repas, notamment pour respecter la loi Eg'alim. La « cantine à 1 euro » n'est pas la priorité actuelle pour le SIRS, qui préfère maintenir le prix du repas à 3,9 euros malgré l'augmentation des coûts.